



Conseils juridique

Par Guillaume anthony

Bonjour.j aurai des question car nous Subissons des menace oral, et ecrit. Moi et mon père sommes charpentier.résident a la réunion nous avons étai approché par une personne pour une création d une société sur l île maurice

- 1 il nous as a dit que sur l'ile maurice un étrangère na pas le droit d être propriétaire d'une société
- 2 nous l'avons fait convience et nous avons réussi a mètre sur le compte de sa societe (reu) 26000? pourquoi sa société et pas le notre, parce que lui il peut faire de virement faire l entranger
- 3 avant le grand depars nous avons fait des demarge commercial et avons eux des client étang lui grand patron j étai en contacte directe avec les client
- 4 arrive sur maurice on as réalisé que notre visa na pas étai pris en charge et avons du le faire nous même
- 5 au bous de 3 mois d activités nous realison que nous somme toujours pas dans la société ni actionnaires ni employer nous leur rapellon et leur reponce et (oui oui c est prévu)
- 6- notre louer et notre essence et pris en charge par la société mai nous somme pas rémunéré
- 7 il me propose d être directeur non renumerer (suite a cette demande) nous decidont d arrêter Les frais. J ai reçu un offre d embauche dans une autre entreprise

De la personne na pas apreier et a commencer a nous menace en disent vous êtes dans mon pays je m occuperait de vous

-8 une maison a étai monter et apparament il manqué des fourniture mon père en moi nous avons payer pour 10 000 de fourniture manquent et maintenant la maison terminer

Il nous menace envois leur fils chez mon père et envoier des menace de mort (pouvaient vous me dire qu elle demarge suive)

Par Henriri

Hello !

Il me semble que vous avez un peu trop fait confiance... mais en tout cas je crains qu'ici vous ne trouviez personne qui soit compétent en droit des affaires ou en droit tout court pour l'île Maurice.

A+